

Lettre n°6 du groupe informatique (GI)

Healthdata et les trajets de soins, conseils!

Mercredi 08 novembre 2017

Vous avez certainement reçu récemment un courrier de l'INAMI vous demandant d'envoyer ou d'encoder vos données concernant les trajets de soins dans la nouvelle application de healthdata. Ces données seront analysées comme d'habitude par l'Institut de Santé Publique.

Nous vous **conseillons de ne pas envoyer ces données immédiatement** (et pour les équipes utilisant Pricare, de ne pas utiliser le module d'extraction des données développé pour Pricare et intégré à la nouvelle version 6.7).

Conjointement avec le GBO¹, nous sommes en cours d'analyse technique et juridique de **cette nouvelle modalité de récolte des données dont il se pourrait qu'elle n'anticipe pas toutes les précautions éthiques requises**, en particulier la manière dont est traité le numéro national (NISS).

En effet, les données de trajet de soins en elles-mêmes ne sont ni d'une grande valeur ni d'un grand risque pour la vie privée de nos patients, mais le lancement de cette nouvelle modalité de récolte est cependant symbolique d'un tournant dans le modèle de santé publique de notre pays. A terme, la quantité, la nature des données récoltées et les possibilités d'analyse pourraient permettre de grandes avancées en termes de santé publique, mais constituent également un risque pour la vie privée même si bien sûr la législation et les standards techniques de sécurité ont été respectés. La balance bénéfiques/risques semble ténue et il nous faut prendre le temps de l'analyser. La gouvernance de ce dispositif et l'adaptation de la législation à l'échelle de cette récolte posent particulièrement question.

Dans son Faq du 25 octobre, Figac aborde également les préoccupations actuelles par rapport à la protection des données personnelles et le système healthdata.
<https://figac.zendesk.com/hc/fr/articles/115004863166-Protection-des-donn%C3%A9es-et-Healthdata>

Par cette lettre nous tenions à vous informer que, quelle que soit la décision des MM d'envoyer des données ou pas, la FMM et le GBO restent vigilant sur l'utilisation de ces données envoyées et demanderont les clarifications nécessaires sur les zones grises du processus d'anonymisation de healthdata.

S'il s'avérait que toutes les précautions n'ont pas été prises nous pourrions envisager une action politique. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Pour la FMM et le GI

Benjamin Fauquert, Marie-Agnès Broze, Hubert Jamart

¹ Groupement Belge des Omnipraticiens